OEA/Ser.W

 CIDI/doc. 357/22

 26 mai 2022

 Original: espagnol

AVANT-PROJET DE

PLAN D’ACTION CONTINENTAL DE L’ÉDUCATION

ONZIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES DE L’ÉDUCATION

“Vers l’élaboration d’un nouveau Pacte continental de l’éducation dans des contexte de changement”

(Élaboré par le Département du développement humain, de l’éducation et de l’emploi)

ANTÉCÉDENTS :

Dans le contexte d’une crise sanitaire mondiale, les ministères de l’éducation ont concentré leur travail sur la création d’un cadre d’action permettant de garantir la continuité de l’éducation aux divers niveaux du système d’éducation, encourageant l’accent sur les personnes les plus touchées par de telles circonstances. C’est pourquoi les leaders et les responsables de l’élaboration des politiques publiques des États membres de l’Organisation des États Américains (OEA) ont indiqué, par le truchement de divers espaces de dialogue, que l’une des priorités pour la région est le renforcement de systèmes d’éducation résilients permettant de gérer la continuité de l’éducation dans des contextes de changement, que ce soit dans des moments qui font suite à une pandémie ou face à des défis à venir de divers types pour obtenir une éducation inclusive, de qualité et équitable dans les Amériques.

CADRE GÉNÉRAL D’ACTION :

Le présent Plan d’action est construit à partir de la structure, de la composition et de la méthodologie établies dans la Déclaration continentale de l’éducation (CIDI/xxxx/22), dans le Programme interaméricain d’éducation 2022-2027 (PIE 2022-2027) ainsi que dans la résolution CIDI/CIE/RES. 1/21 “Méthodologie pour la construction de la deuxième phase du Programme interaméricain d’éducation”.

En outre, des activités plus spécifiques auront lieu par le truchement des trois groupes de travail, conformément aux domaines prioritaires et aux lignes thématiques approuvées à la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l’éducation.

BUT :

Prendre des mesures destinées à réaliser les engagements pris dans la Déclaration “Vers la construction d’un nouveau Pacte continental de l’éducation dans des contextes de changement”, adoptée lors de la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l’éducation, tenue en\_\_\_\_\_ le\_\_\_\_\_\_ 2022, par le biais de mesures spécifiques qui aideront à atteindre les priorités des États membres en matière d’éducation jusqu’à la tenue de la Douzième Réunion interaméricaine des ministres de l’éducation en 2025.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SECTEURS PRIORITAIRES D’ACTION :

Dans le cadre du processus de révision du Programme interaméricain d’éducation, au cours de la Première Réunion extraordinaire de la Commission interaméricaine de l’éducation (CIE), tenue en février 2022, les priorités du PIE 2022-2027, pour l’élaboration d’un nouveau Pacte continental de l’éducation dans des contextes de changement ont été confirmées. Lors de cette réunion, les ministères de l’éducation ont confirmé que les mesures qui guideront la collaboration interaméricaine en matière d’éducation au cours des cinq prochaines années sont regroupées dans deux secteurs prioritaires : une approche systémique pour l’élaboration de systèmes d’éducation résilients et un programme intersectoriel.

**Approche systémique pour la construction de systèmes d’éducation résilients**

À partir d’une approche systémique pour l’élaboration de systèmes d’éducation résilients, les initiatives continentales suivantes seront abordées :

* **Les 3 R après la pandémie : reprise, réparation et réactivation du secteur de l’éducation,** y compris le perfectionnement professionnel et la formation des enseignants; le programme de recherche en matière d’éducation et la prise en charge de personnes dans des conditions de vulnérabilité, le développement socio-émotionnel et la coexistence scolaire.
* **Éducation numérique dans des contextes de changement :** intégration de technologies pour obtenir un programme d’éducation numérique inclusif et durable; notamment l’éducation en vue de la mitigation des changements climatiques.

**Programme intersectoriel**

Le PIE est guidé par les principes de collaboration, d’intersectorialité et d’interculturalisme. Au cours de la période entre 2022 et 2027, le programme intersectoriel sera renforcé par le truchement des initiatives suivantes :

* **Mobilité de l’éducation pour l’intégration régionale :** Inclusion de mesures associées à la mobilité des étudiants et des enseignants, reconnaissance de diplômes et de perfectionnement professionnel et de formation des enseignant, en tenant compte des politiques publiques relatives à la profession et à la formation des enseignants.
* **Éducation, travail et santé pour le développement régional :** Des sujets comme l’articulation entre politiques économiques, politiques en matière d’éducation, de santé et de travail sont inclus, pour s’attaquer aux effets de la crise et les surmonter. En particulier, la création de stratégies destinées à la promotion d’emplois pour les jeunes; la réduction du taux de chômage et de la précarité de l’emploi chez les jeunes; la facilitation de la transition entre l’école et le travail et la création de possibilités en matière d’éducation et de formation technique et professionnelle pour ce groupe d’âge, en particulier pour ceux qui se trouvent dans des situations de plus grande vulnérabilité causées par la conjonction de plusieurs facteurs, comme les jeunes femmes, les jeunes handicapés, les migrants, les Autochtones et les personnes qui, involontairement, n’étudient pas et ne travaillent pas non plus.
* **Promotion de milieux scolaires sains** tenant compte de styles de vie sains en ce qui concerne la normativité et la mise en œuvre; élaboration et mise en application, avec la contribution du dialogue social, de stratégies renforçant la santé et la sécurité au travail et encourageant une approche préventive comportant des campagnes de sensibilisation et d’éducation.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

Le présent Plan d’action sera mis en œuvre essentiellement par le truchement de la création d’espaces de dialogue sur les politiques publiques permettant aux États membres de partager les défis et les possibilités qui touchent la région en ce qui concerne la continuité de l’éducation; tout ceci en portant une attention particulière aux populations qui sont dans des conditions de vulnérabilité. Ces espaces de dialogue permettront également le partage de bonnes pratiques et de programmes concrets, de même que d’offres de collaboration dans le cadre des lignes thématiques envisagées dans le présent Plan d’action, lesquelles ont été adoptées par les ministres de l’éducation dans le cadre du Programme interaméricain d’éducation 2022-2027.

Les ministres de l’éducation ont également confié à la CIE, au moyen de la résolution “Élaboration d’un Programme interaméricain d’éducation : Une éducation assortie d’équité pour la prospérité” ([CIDI/RME/RES. 1/15 rev. 1](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=V.11.1%20CIDI/RME/RES.&classNum=1&lang=s)), adoptée à l’occasion de la Huitième Réunion interaméricaine des ministres de l’éducation, la constitution de trois groupes de travail conformément aux mandats qui ont été établis comme étant prioritaires pour l’élaboration du PIE. En outre, l’article 28 du Règlement des commissions interaméricaines du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) établit qu’au cours de chaque réunion, les commissions peuvent mettre sur pied des sous-commissions et des groupes de travail, lesquels élisent leur bureau, et que les sous-commissions peuvent à leur tour mettre sur pied les groupes de travail qu’elles jugent nécessaires pour l’étude des questions dont l’examen leur est confié.

Prenant en considération les tâches confiées par la résolution susmentionnée et le Règlement des commissions interaméricaines du CIDI pour la mise en œuvre du Programme interaméricain d’éducation 2022-2027, les groupes de travail de la CIE seront coordonnés par les ministres de l’éducation suivants, élus à l’occasion de la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l’éducation :

* 1. Groupe de travail 1 : Une éducation de qualité, inclusive et assortie d’équité. Bureau : ministres de l’éducation de \_\_\_\_\_\_\_ (Président), \_\_\_\_\_\_\_ (premier Vice-président) et \_\_\_\_\_\_\_ (deuxième Vice-président);
	2. Groupe de travail 2 : Renforcement de la profession d’enseignant. Bureau : ministres de l’éducation de\_\_\_\_\_\_\_ (Président), \_\_\_\_\_\_\_ (premier Vice-président) et \_\_\_\_\_\_\_ (deuxième Vice-président);
	3. Groupe de travail 3 : Prise en charge intégrée de la petite enfance. Bureau : ministres de l’éducation de \_\_\_\_\_\_\_ (Président), \_\_\_\_\_\_\_ (premier Vice-président) et \_\_\_\_\_\_\_ (deuxième Vice-président).

SUIVI, ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS :

La mise en œuvre du présent Plan d’action sera dirigée par la présidence de la CIE et le bureau des groupes de travail de la CIE avec le soutien du Secrétariat technique.

Le Plan d’action envisage la participation active des États membres aux initiatives de la CIE et demande instamment au Secrétariat général de continuer à faciliter la communication entre les groupes de travail et à appuyer la mise en place d’activités, de projets et d’efforts de collaboration, de même que par le biais de la convocation et de l’organisation de vidéoconférences et de réunions *in situ*.

Finalement, et conformément à l’article 28 du Règlement des commissions interaméricaines du CIDI, les recommandations adoptées par les groupes de travail seront présentées aux séances plénières de la CIE, dans un rapport approuvé par chaque groupe de travail.

FINANCEMENT :

Conformément aux articles 39 et 40 du Règlement des commissions interaméricaines du CIDI et dans le but de financer les activités programmatiques du Programme interaméricain d’éducation 2022-2027, la CIE pourra demander au Secrétariat général d’établir des fonds spécifiques qui devront être constitués avec les contributions volontaires des États membres, des observateurs permanents près l’OEA et d’autres États membres des Nations Unies, de même que de membres associés de la Commission, d’entités publiques ou privées, nationales ou internationales, ainsi que d’autres bailleurs de fonds.

En outre, le Secrétariat général de l’OEA devra s’assurer que tous ses efforts de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du présent Plan d’action soient coordonnées afin de garantir des contacts efficaces et cohérents avec les bailleurs de fonds éventuels. Le Secrétariat général devra également tenter d’établir des partenariats appropriés et de consentir des efforts visant à collecter des fonds avec diverses organisations de développement et divers organes pertinents du système interaméricain.

CIDRP03543S01